



INFOS!

Paris, le 6 octobre 2026

La protection du Groupe doit aussi passer par une protection du pouvoir d'achat des salariés des Caisses d'Épargne

Face au risque potentiel de dégradation de la note de la France par les agences de notation, le SNE-CGC, en responsabilité, a donné un avis favorable au projet d'émission d'un AT1 (Additional Tier One) lors des CSE. Cette opération permet au Groupe BPCE de renforcer ses fonds propres.

Si cette opération a un coût, l'inaction en aurait un bien plus lourd et cela impacterait les éléments de rémunération variable de toutes et de tous. Face à ces perspectives, le SNE-CGC choisit d'anticiper plutôt que de subir.

Simple principe de symétrie des attentions

Si cette réalité touche le Groupe, elle impacte aussi directement la vie et le portefeuille des salariés.

Aussi, face à la hausse du prix du carburant, face à la hausse de l'inflation, face à une accélération de la dégradation du pouvoir d'achat, le SNE-CGC demande urgemment la mise en place de mesures concrètes : versement d'une prime de partage de la valeur, valorisation générale des salaires...

Alors que les résultats du 1er semestre 2026 sont bons, nous exigeons un juste partage pour toutes celles et tous ceux qui œuvrent au quotidien pour l'atteinte de ces performances.

Remercier, c'est bien. Partager, c'est mieux !

En clair, les choses ne peuvent pas être à sens unique : quand nous validons des opérations qui visent à protéger l'avenir de nos entreprises, charge à celles-ci de protéger les collaborateurs par la préservation de leur pouvoir d'achat, la reconnaissance du travail réalisé et un partage équitable de la valeur.

**Rejoignez le 1er Syndicat de la branche Caisse d'Épargne !
Le Syndicat des cadres et de ceux qui aspirent à le devenir**

Notre site >



 www.snecgc.com